

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

**PRESENTS** : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUEARDAT Michel, LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mmes PERISSE Chrystel – MM LADAURADE Yvan – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes CHAPEL Louise – LACROUTS Virginie – VALTON Kathy – MM DUCASSE Christophe – LAFFARGUE Louis –

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur BOURROUILH Daniel.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### 1 – Don de l'AEPF suite à la vente de la maison « A Nouste »

Suite à la vente de la maison paroissiale « A Nouste », l'association AEPF a fait un don à la Commune d'un montant de 45 000 €. Le Conseil Municipal accepte ce don.

### 2 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle agents

En application du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023, le Conseil Municipal décide de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat conformément au tableau ci-dessous. Il est précisé que ces primes sont versées au prorata de la durée de travail effectuée.

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 € (max 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400 € (max 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	400 € (max 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	400 € (max 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 € (max 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 € (max 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € (max 300 €)

### 3 – Point sur l'avancement du dossier maison de village

Les travaux suivent leurs cours normalement et devraient se terminer en juillet 2024 d'après la maîtrise d'œuvre.

#### **4 – Compte rendu commission voirie**

*Le compte rendu de la commission voirie a été effectué. La liste des travaux à effectuer a été déterminée. Cette liste servira de base à la Communauté de Communes de LACQ ORTHEZ pour l'élaboration du programme voirie 2024.*

*Il est fait part au Conseil Municipal de la demande de M. et Mme CABELLO qui demandent le goudronnage du chemin d'accès à leur habitation. Il est émis un avis favorable à cette demande.*

#### **5 – Attribution de compensations**

*Le compte rendu de la Commission Locale de Transfert de Charges de la CCLO a été évoqué. Les charges d'élaboration et de gestion du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ne seront pas transférées à la Commune mais prises en charge par la Communauté de Communes. Le montant de l'attribution de compensations de la commune ne sera pas modifié pour l'exercice 2024 et restera fixé à – 15 165 €.*

#### **6 – Affaires diverses**

##### **✓ Portail de l'école, entrée parking**

*Le portail actuel n'est pas adapté et pose beaucoup de problèmes de fiabilité notamment l'ouverture électrique est souvent défectueuse.*

*Pour le remplacer il est donc décidé d'accepter le devis de l'entreprise LACAVE pour un montant de 2 578.31 € HT posé.*

*Je précise que la hauteur du portail sera de 1.70 m contre 1.43 de hauteur totale de la clôture. Cette différence peut être éventuellement comblée par un kit.*

##### **✓ C.C.A.S.**

*Michel LAGOUARDAT a fait état des bénéficiaires de l'action sociale hors CCAS de MONEIN. Le nombre s'élève à ce jour à une dizaine de personnes et se répartit entre différentes associations. Ce sujet sera discuté en groupe de travail dans un premier temps.*

##### **✓ Lutte contre les inondations rue Bernard du Poey**

*Je précise à nouveau qu'un diagnostic est en cours effectué par la CCLO.*

*Cette phase est nécessaire pour déterminer le niveau des interventions et le financement par collectivité (Commune, Communauté de Communes, Conseil Départemental) en fonction des mesures à prendre pour améliorer la situation dans la mesure du possible.*